

Conseil d'Administration Du 13 Mai 2026 Compte Rendu

Étaient présents

Membres du conseil d'administration

Présents :

Représentants des enseignants : Hélène Marcoz, Caroline Bigot, Vincent Ducatez, Philippe Rizzotti

Représentants des étudiants : Clément Reisser, Marie Carchano

Représentants des personnels administratifs : Hait Ifrane, Etienne Gustin, Geoffroy Turpin

Personnalités extérieures et membres de droit : Philippe Thomas, Sandrine Chassagnard Pinet, Jean Charles Huet

Membres voix consultatives : Pablo Lhoas, Catherine Grout, Mathieu Dropsit

Membres invités : Caroline Salembier, Frédéric Alliot, Claire Minart

Procuration : Ghislain His, Cédric Michel, Antoine Allard, Chloé Villemazet

Soit 4 enseignants, 2 étudiants, 3 administratifs, 3 personnalités extérieures et membres de droit, 4 procurations.

I. Rappel Sommaire de l'Ordre du Jour

II. Points Administratifs en début de chaque séance

1. Approbation de l'Ordre du Jour
2. Approbation du compte rendu du 11 mars 2026

III. Suivi des points évoqués lors du précédent CA

1. HCERES (Pablo Lhoas 10')
2. Dialogue de gestion (Hélène Marcoz, Pablo Lhoas 10')
3. 20 ans de la formation paysage les 19 et 20 juin (Frédéric Alliot 10')
4. Frais d'inscription 2025-2026, point sur les remboursements et demande de complément (Pablo Lhoas 10')
5. « Sortie » EPE – Bilan / Perspective (Hélène Marcoz, Pablo Lhoas 20')
 - AG 20 mai 2026
 - Lettre d'orientation budgétaire commune aux composantes et aux établissements composantes de l'Université de Lille
 - Contrat 100 % 2026-2029 Université de Lille / Rectorat
 - Nouvelles propositions ENSAPL
 - Master COMUA
 - Chaire Metroforum

IV. Points abordés pour vote

1. Règlement du CA (Hélène Marcoz 10')
2. Règlement des Etudes des deux formations (Delphine Desert 20')
3. Décharges Recherches (Catherine Grout 15')
4. Délibérations financières (Caroline Salembier 10')

V. Points abordés pour information

1. Point RH Administratifs (H. Marcoz, P. Lhoas 20')
2. CNESER / CNESERAAV (P. Lhoas, 20')

I. Rappel Sommaire de l'Ordre du Jour

II. Points Administratifs en début de chaque séance

I. Points Administratifs abordés en début de séance

1) Approbation de l'Ordre du Jour

Le CA s'ouvre avec 13 membres présents. La présidente rappelle que deux séances sont encore prévues avant la fin de l'année : le 10 juin et le 8 juillet 2026.

La présidente rappelle qu'une délibération votée en octobre 2025 prévoyait l'alternance des séances entre le matin et le soir. Cette règle n'a pas pu être respectée lors de la séance du jour, en raison de son indisponibilité personnelle en fin de journée, signalée par mail aux membres deux mois à l'avance.

Le calendrier à venir est précisé : le prochain CA se tiendra le matin (conformément au principe d'alternance), et celui de juillet aura lieu en soirée.

Il est porté à la connaissance du conseil que, au lendemain du CA de décembre organisé en soirée, près de la moitié des membres avaient fait part de leurs difficultés à se rendre disponibles sur ce créneau.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Un point supplémentaire est ajouté en séance : la composition des jurys de PFE (Projet de Fin d'Études). La présidente signale des difficultés cette année pour constituer ces jurys, notamment en raison de la simultanéité des soutenances dans plusieurs écoles et de la pénurie de membres qualifiés (HDR). Elle suggère de se tourner vers les universités, dont les calendriers sont potentiellement moins contraints.

Points soumis à vote

Règlement du CA : la présidente se prononce en faveur d'un vote lors de cette séance, estimant que le document a déjà été discuté lors du CA précédent et ne comporte que des ajustements mineurs déjà validés en discussion et compte tenu de la transmission tardive des documents.

Règlement des études : plusieurs réserves sont exprimées, notamment sur la définition du parcours libre, jugée insuffisamment claire pour permettre une gestion sereine des parcours étudiants. Il est proposé de tenir un débat sur ce point sans procéder au vote, dans l'attente de l'arrivée de **Delphine Desert**, Présidente de la CFVE (vers 11h15), qui suit ce dossier depuis l'année précédente et pourra le présenter en lien avec les textes du Code de l'Éducation. Cette proposition est approuvée.

Point évoqué pour le prochain CA

La question du titre d'architecte paysagiste est identifiée comme un sujet important à inscrire à l'ordre du jour du prochain CA, afin que le conseil puisse se mobiliser sur les enjeux liés au devenir professionnel des diplômés.

L'ordre du jour est soumis à approbation. Aucune opposition n'est exprimée par les participants

Décision

Nombre de votants : 13

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du compte rendu du 11 Mars 2026

Observations formulées

Page 3 – Correction de formulation Reformuler la phrase relative à une ambiguïté d'inscription en précisant qu'elle a été introduite par l'ancien directeur des études)

Page 4 – BFE : corriger par PFE

Modalités de prolongation de la dernière année d'études : Ajouter dans la conclusion une mention indiquant que les modalités de prolongation de la dernière année d'études sont à porter au règlement des études, en lien avec les nouvelles instructions concernant la signature des conventions de stage de fin d'études.

Page 6 – Clarification de la première phrase La phrase sur la révision des catégories d'enseignement est jugée peu claire. La reformuler en précisant qu'il s'agit de réviser les grilles d'enseignement et la maquette pédagogique afin de mieux maîtriser l'évolution de la masse salariale.

Capacité d'accueil et budget : le compte rendu donne l'impression que la décision est définitive avec une jauge limitée à 150 personnes. Or le CA avait évoqué la possibilité de tripler cette jauge ainsi que le budget correspondant. Il convient de préciser que le vote avait un caractère provisoire, et que la question reste ouverte.

Décision

Nombre de votants : 14

13 voix pour

0 voix contre

1 abstention

Le compte rendu du CA du 11 mars 2026 est approuvé à la majorité.

II. Suivi des points évoqués lors du précédent CA

1) HCERES (Pablo Lhoas 10')

Pablo LHOAS présente le rapport HCERES

Évaluation HCERES et habilitation des formations

Contexte

L'école a fait l'objet d'une évaluation HCERES dans le cadre de l'Université de Lille (EPE), ce qui constitue une première : l'école n'est plus évaluée en tant qu'établissement autonome mais comme composante de l'université.

Points forts identifiés par les experts

- Approche intégrée du paysage et ancrage territorial
- Recherche alignée avec la stratégie de l'école
- Bonne articulation entre formation et recherche

Fragilités et points critiques

- Fragilité organisationnelle
- Intégration jugée limitée à l'EPE
- Contexte financier critique
- Soutien insuffisant aux étudiants en difficulté (bac pro, bac technologique, filières particulières)
- Trop de projets dispersés au regard des moyens disponibles
- Absence de démarche qualité formalisée et de stratégie pluriannuelle
- Traçabilité insuffisante des parcours étudiants

Taux de réussite : un indicateur alarmant

Le taux de réussite tel que calculé par l'outil Taïga (ratio diplômés / étudiants en dernière année) est jugé très insuffisant : 19 % il y a deux ans, 29 % l'année dernière, contre une moyenne nationale de 59 % pour les ENSA et 64 % pour l'ENSA de Bordeaux (formations architecture et paysage). L'objectif imposé par la tutelle est de dépasser 50 %. Plusieurs limites de cet indicateur ont été soulevées (saisies manquantes, stage post-PFE qui allonge mécaniquement la durée, etc.), sans que cela dispense l'école de s'en emparer sérieusement.

Il a été noté que la commission de fin de cycle, pourtant prévue par le règlement des études, ne se réunit pas, ce qui prive l'école d'une analyse qualitative fiable des parcours. Une première étude

de cohorte a été initiée récemment avec l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice (Ouiza Debussy) ; il est proposé de systématiser ce suivi individualisé.

Accréditation des diplômes (CNESER)

Point central de la discussion : l'accréditation ne sera délivrée que pour deux ans (au lieu de cinq), à la demande conjointe du Ministère de la Culture, du Ministère de l'Enseignement supérieur et du CNESER. En cause : la qualité insuffisante des documents fournis par l'ancien directeur des études lors de l'autoévaluation et des problèmes de conformité des formations. Il a été précisé que le dossier remis au HCÉRES n'était pas à la hauteur, en partie faute de temps et de ressources pour le constituer correctement — et que cela traduisait aussi des problèmes de fond sur les formations elles-mêmes, pas seulement de forme.

Un avis initialement réservé est devenu favorable à la suite d'une intervention de l'Université de Lille, mais sans modification du fond de l'évaluation.

Conséquences pratiques de l'accréditation provisoire de 2 ans :

- Un suivi annuel sera assuré dans le cadre du dialogue de gestion
- En l'absence de progrès au terme des deux ans, l'accréditation pourrait être retirée (l'école ne pourrait plus délivrer ses diplômes) — cas qui ne s'est jamais produit jusqu'ici dans les ENSA
- Si les objectifs sont atteints, une accréditation complémentaire de **3 ans** sera délivrée pour rester alignés sur le calendrier quinquennal national.

Recommandations du rapport HCERES

Renforcer les collaborations avec l'Université de Lille, pérenniser les postes administratifs, promouvoir les initiatives liées aux transitions, prioriser les projets structurants, mettre en place une démarche qualité sur l'enseignement (conseil de perfectionnement, traçabilité des parcours), et élaborer une stratégie pluriannuelle.

Décisions et propositions actées

- **Selon Vincent DUCATEZ**, il serait souhaitable d'inscrire dans le règlement de chaque commission un article imposant de prendre connaissance du rapport HCERES, de proposer au CA un plan d'action quinquennal (ou pluriannuel compte tenu du délai de deux ans), de transmettre un rapport annuel et de contribuer à la prochaine autoévaluation. La direction enverra cette clause à toutes les commissions.
- Il est convenu que l'autoévaluation doit devenir un outil de pilotage continu, et non un exercice de rattrapage en urgence.
- L'Université de Lille (vice-présidence Formation et services) se déclare disponible pour accompagner l'école dans cette période sur la restructuration des maquettes et la mise en conformité.

2) Dialogue de Gestion (Pablo Lhoas et Hélène Marcoz 10')

Contexte

Le dialogue de gestion avec la tutelle (Ministère de la Culture) s'est tenu à l'automne dernier. L'école n'a pas eu le temps de le présenter aux CA précédents ; la préparation du prochain dialogue de gestion approche déjà.

Situation financière

La situation financière s'est améliorée : le fonds de roulement est désormais à un niveau confortable (déjà présenté au CA de mars).

Encadrement administratif

Le taux d'encadrement administratif est en dessous de la moyenne nationale, avec de nombreux postes vacants qui génèrent des dysfonctionnements. Le Ministère de la tutelle en a conscience. La demande formulée lors du dialogue est de rationaliser le fonctionnement de l'établissement pour permettre aux formations de se dérouler dans un cadre plus serein et mieux structuré. À noter : l'Université de Lille a mis 3 ETP à disposition de l'école (contre 2 initialement annoncés).

Documents obligatoires et conformité réglementaire

L'école accuse un retard sur plusieurs documents réglementaires obligatoires. Des progrès sont en cours (BEGES réalisé, SEP en avancement, règlements intérieurs des instances en cours de finalisation). La politique de diffusion des documents internes (au CA, au public) doit également être clarifiée dans les règlements.

Contractualisation à venir

Un contrat d'objectifs et de performances (COP) 2026-2032 sera élaboré avec la tutelle, adossé à l'évaluation HCERES et en cohérence avec le projet d'université. Ce contrat constituera également la feuille de route pour répondre aux exigences de l'accréditation provisoire.

Autres points

- Adhésion recommandée à la Conférence des Grandes Ecoles
- Rejoindre le dispositif des Cordées de la réussite (stratégie nationale de l'architecture)
- Célébration des 20 ans de la formation paysage et des 50 ans de l'école : moments identifiés comme des opportunités de renforcement du collectif

Suivi du taux de réussite et observatoire

Il est proposé de créer au sein de l'école un observatoire de l'insertion professionnelle et de la réussite étudiante, articulé entre le service de formation initiale et un nouveau service dédié. L'objectif est de conduire des études de cohorte permettant de croiser profil d'entrée (recrutement, parcours antérieur), déroulement des études et devenir professionnel. Une personne de l'administration devra être identifiée comme coordinatrice de ce suivi et des commissions de fin de cycle.

3) 20 ans de la Formation Paysage 19 et 20 juin 2026(Frédéric Alliot 10')

Contexte

Frédéric Alliot (Administration), co-pilote de l'événement avec **Denis Delbaere** (Enseignant), a présenté un point d'étape sur l'organisation des festivités marquant les 20 ans de la formation Paysage, prévues les **Vendredi 19 et Samedi 20 juin 2026**. Il a été rappelé en fin de séance que cette organisation a été assurée en dehors du service de communication, actuellement vacant.

➤ Programme

Vendredi 19 juin : Journée professionnelle et pédagogique (gratuite) Journée dédiée au lien entre la formation et le métier, articulée autour de conférences et de débats. Sont invités :

- L'ensemble des anciens enseignants de la formation depuis sa création (environ 180 personnes)
- Les étudiants en paysage des cinq années en cours (malgré la période de stage) ainsi que leurs tuteurs de stage
- Des partenaires institutionnels et professionnels : Mairie de Villeneuve-d'Ascq, Fédération Française du Paysage, agences parisiennes et régionales, structures d'accueil de stages (agences, communautés de communes,...)

Samedi 20 juin : Journée alumni (festive) Soirée de retrouvailles à l'initiative d'un ancien de la première promotion (2005), ouverte à l'ensemble des étudiants inscrits depuis l'origine de la formation, soit 710 personnes invitées. Au programme : musique, apéritif offert par l'école, puis gestion de la soirée par l'association de la cafétéria (boissons à charge des participants). L'animation musicale sera assurée par le groupe d'étudiants de l'école, avant une partie DJ. La jauge visée est d'environ 150 personnes, correspondant à la capacité de l'atelier Echelle 1.

- **État des inscriptions**
 - **Soirée du samedi 20 juin** : environ **100 confirmations** à ce stade (~15 % de taux de réponse), avec une estimation de 150 participants — jugée satisfaisante au regard de la jauge
 - **Journée du vendredi 19 juin** : taux de réponse nettement plus faible, des relances sont prévues rapidement
- Il a été rappelé que des délais d'envoi tardifs des invitations expliquent en partie ces chiffres, et que des relances sont indispensables
- **Budget et communication**

Visuels et supports : le logo et les invitations ont été réalisés en interne par L'ENSAPL — aucun concours externe ni dépense de communication prévus à ce titre.

Goodies : seule dépense de communication envisagée, un petit souvenir de type cahier/stylo de dessin, avec une demande expresse du directeur et des représentants enseignants d'opter pour des produits locaux, éco-responsables, en cohérence avec les valeurs de l'école (produits bio, sans pesticides).

Restauration :

- Vendredi : traiteur (formule adaptée aux temps courts entre conférences)
- Samedi : Food trucks en soirée, apéritif offert par l'école, puis cafétéria en autonomie

➤ **Débats et propositions du CA**

Communication externe : plusieurs membres ont souligné la nécessité de ne pas rester dans l'entre-soi et de saisir cet événement pour renforcer la notoriété de l'école. Propositions retenues :

- Meilleure visibilité sur le site web et les réseaux sociaux de l'école
- Envoi d'un communiqué de presse à destination des médias locaux et régionaux

Publication commémorative : le directeur a évoqué la possibilité de lancer un appel à contributions pour produire un recueil de textes ou des actes faisant le bilan de ces 20 ans — leurs évolutions, leurs apports pédagogiques — afin de laisser une trace durable. Une demande de budget spécifique pourra être soumise ultérieurement.

Dimension architecturale : il a été suggéré d'élargir les invitations aux acteurs du monde de l'architecture, l'école étant à la fois école de paysage et d'architecture.

Contrainte de jauge : **Frédéric Alliot** a signalé la nécessité de maîtriser les flux, notamment pour la journée du vendredi, afin de respecter les jauges du bâtiment et les règles de sécurité — ce qui impose de s'assurer que les présences soient confirmées en amont.

4) **Frais d'inscription 2025-2026**

- ✓ Point sur les remboursements
- ✓ Demande de compléments

Contexte

Ce point fait suite à des irrégularités constatées sur les droits d'inscription, déjà évoquées lors du CA du 1er octobre. La note afférente n'ayant pu être mise en ligne sur Taïga que la veille du CA, elle a été distribuée en format papier en séance et projetée pour les participants en visioconférence.

Origine du problème

Deux dysfonctionnements ont été identifiés dans le système Taïga :

- des montants erronés affichés sur la plateforme
- la possibilité laissée aux étudiants de sélectionner eux-mêmes leur tarif, certains ayant ainsi coché un montant très inférieur à ce qui leur était dû (exemple : 39 € au lieu de 300 à 400 €)

Situation financière à régulariser

Situation	Nombre d'étudiants concernés	Montant
Trop perçus à rembourser par l'école	33 étudiants	3 500 €
Restes à charge à recouvrer auprès des étudiants	74 étudiants	19 000 €

Modalités de régularisation

L'école procédera simultanément :

- au remboursement des trop-perçus pour les 33 étudiants concernés
- à l'envoi de demandes de paiement aux 74 étudiants redevables

Sur la question du délai de paiement, plusieurs membres ont souligné qu'un délai de 15 jours (notification mi-mai, paiement fin mai) était trop court. **Claire Minart** a recommandé d'accorder au moins un mois, afin qu'au moins un salaire ou une aide financière soit perçu sur la période. Le

directeur a insisté sur la nécessité d'être attentif à la forme de la communication envers les étudiants concernés.

Questions en suspens : renvoyées au CA de juin

Le point 4 de la note, relatif aux mesures correctives et aux évolutions possibles des règles de facturation, sera soumis au vote lors du CA de juin, après consultation de la Commission Recherche, du Conseil Pédagogique et Scientifique (CPS) et de la responsable de la mention HMONP. Deux cas particuliers ont été identifiés pour alimenter cette réflexion :

Droits à mi-tarif : les arrêtés permettent d'établir des droits réduits (50 %) pour les étudiants ne suivant des enseignements que sur un semestre — sous réserve que cette situation résulte d'un choix de l'étudiant et non d'une impossibilité imposée par l'école.

Droits de présentation à une épreuve isolée (sans suivi pédagogique) : un droit d'inscription spécifique plafonné à 35 € est prévu réglementairement pour les étudiants ne devant repasser qu'une épreuve d'évaluation. Ce cas doit être distingué de toute situation impliquant un suivi pédagogique, qui relève alors du droit d'inscription plein.

Prolongation de l'année académique : la question de l'extension de la dernière année jusqu'en décembre (pour couvrir les stages longs positionnés après le PFE, notamment en formation Paysage) reste ouverte. Une demande a été transmise au service juridique du Ministère de la Culture, le seul texte existant en la matière étant une disposition dérogatoire Covid de 2020, aujourd'hui caduque.

Mesures correctives internes

Au-delà de la régularisation immédiate, il a été souligné que ce type de situation ne devrait plus se reproduire, ce qui implique de resserrer la chaîne administrative et pédagogique : clarification des notes attribuées aux stages et mémoires, respect strict du calendrier académique, et inscription explicite dans le règlement des études des modalités de bornage de l'année scolaire.

5) « Sortie » de l'EPE

✓ Bilan / Perspective

- AG du 20 mai 2026
- Lettre d'orientation budgétaire commune aux composantes et aux établissements composantes de l'université de Lille
- Contrat 100 % 2026-2029 Université de Lille / Rectorat
 - Nouvelles propositions ENSAPL
 - Master COMUA
 - Chaire Metroforum

Contexte et rappel

Les Établissements Publics Expérimentaux (EPE) ont été créés par décret en 2018 et sont amenés à disparaître en tant que tels en 2028. L'ENSAPL est actuellement un établissement composante de l'Université de Lille dans ce cadre. La question posée au CA n'est pas de savoir si l'école sortira de l'EPE, c'est inévitable mais comment et à quelle échéance, avec la possibilité d'une sortie anticipée pour rejoindre un futur Grand Etablissement.

La Présidente a résumé la situation avec une image : *"confirmer les fiançailles, se marier, ou trouver un autre mode de cohabitation avec l'université."*

Calendrier des décisions

Le processus se déroule en deux temps :

1er vote : CA du 10 juin 2026 Le CA devra se prononcer sur le déclenchement d'une sortie anticipée de l'EPE, ouvrant la voie à une éventuelle intégration dans un grand établissement. Ce vote ne préjuge pas de l'entrée en GE.

2ème vote : été / automne 2027 : Le CA se prononcera sur l'intégration ou non dans le Grand Etablissement. Il a été précisé qu'une entrée ultérieure resterait possible mais dans des conditions moins favorables que celles négociables aujourd'hui.

Assemblée plénière du 20 mai 2026

Pour préparer ce vote et éclairer l'ensemble de la communauté, une réunion plénière ouverte a été organisée le 20 mai. Elle vise à dresser un bilan des trois ans d'EPE et à projeter les différentes options de sortie, dans un esprit de débat libre.

Intervenants prévus :

- Le président de l'Université de Lille
- Une vice-présidente en charge de la recherche à l'Université de Lille
- Le directeur de l'École d'Architecture de Paris-Malaquais, déjà intégrée dans un grand établissement
- Un représentant de Sciences Po Lille, ou l'ESJ, établissements composantes confrontés aux mêmes choix
- La direction de l'ENSAPL, qui a préparé un bilan et une projection

Un recueil d'avis a été envoyé en amont aux trois communautés de l'école (administratifs, enseignants, étudiants) pour ne pas fermer le débat. Une note de position du Ministère de la Culture a également été sollicitée par Claire Minart, en attente de réponse au moment du CA.

Questions logistiques soulevées : la configuration amphithéâtre a été écartée au profit de l'aquarium ou de la salle Mallet-Stevens ; un micro circulant sera nécessaire ; la réunion sera ouverte en visioconférence pour les participants à distance.

La question d'un médiateur extérieur et neutre a été soulevée par plusieurs membres, compte tenu de l'histoire chaotique de l'entrée dans l'EPE et de tensions passées. Le directeur a reconnu la difficulté de la neutralité perçue, tout en affirmant la volonté d'un débat le plus ouvert possible avec des intervenants aux expériences complémentaires.

Éléments de bilan et enjeux de fond

Plusieurs points ont structuré la discussion :

Ce que l'EPE a apporté : selon **Claire Minart**, le Ministère constate que les écoles en EPE ont bénéficié de moyens supplémentaires et d'un accès facilité à des projets de recherche. Le Ministère est globalement favorable à cette évolution.

Les tensions historiques : il a été rappelé que l'entrée dans l'EPE s'était faite dans un climat conflictuel, avec deux positions opposées — certains défendant l'ancrage au Ministère de la

Culture, d'autres souhaitant rejoindre pleinement le Ministère de l'Enseignement supérieur — et que la forme avait souvent masqué les débats de fond.

La situation à deux vitesses : certaines écoles d'architecture et de paysage sont dans des EPE, d'autres non, ce qui crée des inégalités d'accès aux ressources et aux dynamiques de recherche.

L'enjeu d'ambition pour l'école : le directeur a insisté sur le fait que la question de la sortie de l'EPE devait être l'occasion de réfléchir au projet d'école dans sa globalité — en termes d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité — et pas seulement à une question administrative. Il a cité en exemple un projet d'ateliers de paysage sur le territoire frontalier (secteur de Blendecques) comme illustration de ce que l'école pourrait porter plus facilement en étant davantage intégrée à un écosystème universitaire.

Points liés à l'ordre du jour

Lettre d'orientation budgétaire commune : ce document, commun aux composantes et établissements composantes de l'Université de Lille, a été mentionné comme un des éléments de contexte à prendre en compte dans la réflexion sur la sortie de l'EPE.

Contrat 100 % 2026-2029 Université de Lille / Rectorat : ce contrat en cours d'élaboration entre l'université et le rectorat constitue le cadre dans lequel s'inscriront les nouvelles propositions de l'ENSAPL, notamment :

- les nouvelles propositions ENSAPL à formuler dans ce cadre contractuel
- le Master COMUA (mention à porter dans le contrat)
- la Chaire Metroforum, projet structurant à valoriser dans ce dispositif

Ces trois éléments ont été mentionnés comme autant d'opportunités à saisir dans la dynamique de sortie de l'EPE, sans avoir fait l'objet d'un développement détaillé lors de ce CA.

Quelle Suite

Le CA du 10 juin 2026 sera le moment du premier vote formel. Les membres sont invités à participer à la réunion plénière du 20 mai et à transmettre leurs questions en amont pour permettre une discussion plus approfondie et plus sereine que lors des épisodes précédents.

III. Points abordés pour vote

1) Délibérations Financières (Caroline Salembier 10')

Contenu des délibérations soumises au vote

Les délibérations financières ont été présentées brièvement, les documents ayant été transmis en amont via Taïga. La Présidente a proposé un vote groupé sur l'ensemble des délibérations, selon la pratique habituelle.

Point spécifique : frais d'hébergement des étudiants

Une délibération avait été votée il y a un an ou deux concernant le versement d'une aide aux frais d'hébergement des étudiants. Cette délibération étant assortie d'une date limite, elle ne permettait plus de continuer à verser cette aide. Une nouvelle délibération sans limitation de durée a donc été soumise au vote afin de pérenniser ce dispositif.

L'aide aux frais d'hébergement est ainsi reconduite pour une durée indéterminée, à hauteur de 20 €, avec la possibilité de la réviser lors d'un prochain CA si nécessaire.

La Présidente a précisé que le montant de 20 € voté pour une durée indéterminée permettait avant tout de régulariser la situation pour l'année en cours. Elle a indiqué que ce dispositif serait amené à évoluer, notamment en tenant compte de l'inflation, dans le cadre des travaux de la Commission Voyages et Déplacements qui se réunit pour la première fois le lundi suivant le CA et devrait produire une nouvelle réglementation sur le sujet.

Vote délibérations financières courantes

Décision

Nombre de votants : 15

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Les délibérations financières sont approuvées à l'unanimité.

2) Règlement du CA (Hélène Marcoz 10')

Un mauvais document avait été mis en ligne sur Taïga en amont du CA, en l'absence de **Sandrine LABADIE** habituellement en charge de ces transmissions. Le document correct a été présenté en séance.

➤ Modifications apportées depuis le CA de mars

Par rapport à la version présentée en mars, seuls les points demandés en séance ont été ajoutés, signalés en rouge dans le document. Quatre modifications principales :

- **Représentation du paysage** : au moins l'une des cinq personnalités qualifiées du CA devra représenter le domaine du paysage.
- **Délai de transmission des documents** : il est réaffirmé que les documents doivent être disponibles au moins huit jours avant la séance. À défaut, le point peut être refusé à l'examen ou présenté sur papier en séance.
- **Vote électronique** : des modalités spécifiques ont été introduites (point 4.1.6), faisant suite à une remarque d'Antoine Allard lors du CA précédent, portant notamment sur des sujets mineurs déjà votés par voie électronique.
- **Éthique des sources de financement** : à la demande de **Catherine GROUT**, une référence explicite à la Charte du mécénat culturel du Ministère de la Culture a été intégrée, plutôt que d'en créer une propre à l'école.

La date de mise en vigueur a été actualisée au **13 mai 2026**.

➤ **Méthode de rédaction**

Le règlement a été élaboré en s'appuyant sur les règlements des CA de Lyon, Nancy et Bordeaux, documents fournis par Claire Minart et transmis à **Delphine DESERT** pour la rédaction des règlements de la CFVE et de la CPSr. Cette démarche a également été engagée pour les autres commissions et instances, conformément aux exigences du Ministère.

Décision

Nombre de votants : 15

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Le règlement du CA est adopté à l'unanimité

3) Règlement des Etudes des deux formations

➤ **Contexte**

La CFVE (Commission de Formation et de Vie Étudiante), représentée par **Delphine Desert**, a présenté les ajustements envisagés au règlement des études, adopté l'année dernière pour la rentrée 2025-2026. Il s'agit d'une première année d'application qui a permis d'identifier plusieurs points à corriger. Le vote est renvoyé au CA du 10 juin, les membres étant invités à transmettre leurs questions et remarques d'ici une semaine.

Cinq points ont été présentés, auxquels s'ajoutent deux sujets en cours de finalisation.

➤ **Charte des relations pédagogiques**

Demandée par le CNESERA à tous les établissements d'enseignement relevant du Ministère de la Culture (suite au CNESER du 12 février 2026), cette charte a été élaborée à partir de la trame fournie, adaptée aux spécificités de l'école — notamment ses formats pédagogiques intégrant le débat. Elle rappelle les règles de bienséance, les rapports d'influence inhérents à la relation pédagogique, et renvoie aux textes de loi applicables (dont certains relevant du pénal).

En lien avec ce point, il a été rappelé que deux formations sont obligatoires dans la fonction publique pour les agents et enseignants : la formation VHSS (Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuels) et la formation à la laïcité. Il est demandé de vérifier que l'ensemble du personnel les a suivies, et d'organiser des sessions le cas échéant. Un rappel sera adressé par mail à toute la communauté.

➤ **Respect des contenus et modalités pédagogiques**

Un article spécifique a été introduit, élaboré avec le service juridique de l'Université de Lille, rappelant le caractère obligatoire des enseignements et le respect des contenus pédagogiques. Il est intégré dans le règlement des études plutôt que dans le règlement intérieur, pour une meilleure visibilité.

Ce point répond à une situation concrète et croissante : 6 à 7 étudiants de première année ont refusé cette année de suivre le cours de modèle vivant (dessin du nu), pour des motifs éthiques, personnels ou religieux, parfois appuyés par des certificats médicaux. Le phénomène, amplifié par

rapport à l'an dernier, est spécifique à l'ENSAPL — les autres écoles d'architecture consultées ne connaissent pas ce cas, et l'université non plus. Un rapprochement avec les écoles d'art, davantage confrontées à ce type de situation, a été suggéré.

La question des aménagements de parcours (article 9 des arrêtés de 2005, prévu pour les situations de handicap, sport de haut niveau, activité professionnelle, et potentiellement certaines situations psychologiques) a été évoquée comme piste, à condition que les demandes soient formalisées en amont via le dispositif de l'Université de Lille (commissions avec médecins), et non la veille du cours. L'école s'engage à s'adosser à ce dispositif.

➤ **Valorisation de l'engagement étudiant (parcours libre)**

Deux aspects traités conjointement :

Harmonisation entre les règlements des formations Architecture et Paysage, dont les formulations avaient divergé — sans changement de fond.

Valorisation de l'engagement étudiant : un cadre (dossier à déposer par les étudiants) est diffusé depuis décembre 2025 et formalisé en annexe du règlement. Il est adossé au Code de l'éducation et au système de l'Université de Lille. Le directeur a souhaité que ce cadre soit clarifié avant le vote de juin, estimant que la notion de "parcours libre" mélange actuellement trop d'éléments hétérogènes : engagement sociétal, engagement écologique (Semaine des écologies), mention recherche, enseignements optionnels. Il a également signalé la démission du coordinateur de la Semaine des écologies, posant la question de la pérennité de ce dispositif. Le principe de la valorisation de l'engagement étudiant n'est pas remis en cause, mais sa définition et sa gestion administrative doivent être précisées.

➤ **Stages (formation Paysage)**

Deux modifications proposées :

Stage recherche : la formation Paysage intègre désormais la possibilité de réaliser un stage recherche parmi les trois stages obligatoires du parcours DEP, sous réserve qu'au moins un stage en maîtrise d'œuvre ait été effectué.

Stage facultatif : son cadre est précisé pour éviter tout débordement. Deux conditions cumulatives sont posées : il ne doit pas empêcher le suivi des enseignements obligatoires, et il ne doit pas conduire à un allongement des études. Le contrôle est assuré conjointement par l'enseignant encadrant et le service administratif lors de la signature de la convention.

Par ailleurs, face aux difficultés des étudiants de master à trouver des stages cette année, une réflexion est ouverte sur une flexibilité temporaire de validation des stages entre années académiques — avec prudence toutefois, l'expérience Covid ayant montré que ce type de report peut générer des effets d'accumulation difficiles à résorber sur plusieurs années.

La mise en place d'un outil informatique de gestion des conventions de stage a également été évoquée pour améliorer le suivi.

➤ **Séminaires de recherche**

Harmonisation entre le DEA et le DEP sur un point de validation : la soutenance, une fois validée, valide rétroactivement les deux séminaires qui la précèdent, même si le premier s'était déroulé avec des difficultés. Ce principe de cohérence du parcours de recherche est inscrit dans le règlement.

➤ **Sujets en suspens (non soumis au vote en juin)**

Validation des UE par pondération : un conflit existe entre l'arrêté du 20 juillet 2005 (validation par pondération) et une valeur plancher introduite dans le règlement de 2017. La résolution implique de retravailler les pourcentages attribués aux enseignements dans la maquette, notamment pour les enseignements mutualisés entre les deux formations. Le sujet est complexe et n'est pas encore abouti.

➤ **Suite**

Les membres du CA sont invités à transmettre leurs questions et remarques à **Delphine DESERT** ou au directeur avant mercredi 20 mai pour permettre une version consolidée soumise au vote lors du CA du 10 juin.

4) Décharges Recherches

Présentation par la Commission recherche

Catherine Grout, présidente de la Commission recherche, a présenté le bilan annuel des décharges d'enseignement pour la recherche. Elle a rappelé en préambule la nature et l'étendue du travail de recherche scientifique — programmes collectifs, dépôts de dossiers de financement nationaux et internationaux, publications, coordination de revues, organisation de colloques, participation aux séminaires doctoraux, valorisation auprès du grand public — soulignant que la majorité de ces missions ne sont pas rémunérées en dehors des décharges.

La recherche constitue par ailleurs l'un des points forts identifiés par le HCERES et un atout stratégique de l'établissement, reconnu dans la stratégie demandée par le Ministère de la Culture.

Situation actuelle

Le Ministère de la Culture octroie 5 ETP de décharges, inchangés depuis plusieurs années. Cette année, 17 enseignants-chercheurs ont déposé une demande, ce qui, avec une répartition strictement égalitaire, conduit à 97 heures par enseignant-chercheur à temps plein (et 48 heures pour le mi-temps) — contre 128 heures pour ceux qui produisaient de la recherche les années précédentes, soit une perte de 31 heures. Par ailleurs, l'arrivée prévue de trois nouveaux enseignants de catégorie 1 à la rentrée prochaine, susceptibles de bénéficier eux aussi de décharges, fera encore baisser le taux par personne si le plafond reste inchangé.

Nouvelles demandes formulées par la Commission recherche

La Commission propose trois évolutions :

- **Comptabilisation des heures de séminaire doctoral** : le laboratoire LACTH organise six séances annuelles de trois heures, soit 18 heures, auxquelles s'ajoutent des séances de lecture critique (2 à 4 séances de 3 heures) et un séminaire transversal avec un autre laboratoire de l'Université de Lille. Ces heures, assurées par des enseignants-chercheurs dans le cadre du LMD (ces séances font partie des heures d'enseignement destinées aux doctorants et aux étudiants en Master pour les deux formations), ne sont actuellement pas comptabilisées dans leurs charges d'enseignement. La Commission demande qu'elles le soient.
- **Encadrement de la mention recherche** : dans la nouvelle maquette, la mention recherche est désormais identifiée comme parcours à part entière. Elle implique un travail d'encadrement spécifique (révision du mémoire, deuxième soutenance devant un jury renforcé avec HDR). La Commission propose un forfait de 8 heures par séminaire, quel que soit le nombre d'étudiants — montant qualifié lui-même de très symbolique au regard du travail réel fourni, mais permettant a minima une reconnaissance institutionnelle et une saisie dans Taïga.
- **Encadrement de doctorat** : Catherine Grout a tenu à alerter sur la situation critique de l'encadrement doctoral. Le forfait actuel (20 heures par doctorant) est très loin de la réalité du travail effectif — la seule lecture d'une thèse représentant 300 à 500 pages lues deux fois avant soutenance. Si la situation par rapport à la Recherche dans l'enseignement n'évolue pas, l'ENSAPL ne sera plus en mesure d'accepter de nouveaux doctorants, ce qui constituerait une décroissance dans une dynamique actuellement positive. Ces séances s'adressent aux doctorants et aux étudiants en Master inscrit en séminaire d'initiation à la Recherche.

Positionnement du Ministère

Claire Minart a précisé que la doctrine du Ministère est d'intégrer l'encadrement des doctorats dans les 1 607 heures de service annuel des enseignants-chercheurs, sans décharge spécifique. En revanche, le Ministère est favorable à ce que des heures soient attribuées pour le séminaire doctoral. Elle a également rappelé que le rôle du CPSR est de veiller à une répartition plus équitable des charges entre enseignants — certains intégrant suivi de stage, doctorat et jurys dans leurs 1 607 heures, d'autres s'en estimant dispensés au-delà de leurs 320 heures d'enseignement.

Interventions et débat

Philippe Rizzotti a qualifié la situation d'hypocrisie structurelle, soulignant l'inégalité entre enseignants-chercheurs actifs en recherche et enseignants praticiens qui partagent le même statut. Il a plaidé pour des règles de proportionnalité applicables à toutes les formes d'encadrement (PFE, HMONP, doctorat, stages), et évoqué la possibilité de financements complémentaires via les programmes de recherche pour dégager des ETP.

Catherine Grout a conclu sur une note forte, exprimant le sentiment de dévalorisation et de fatigue ressenti par les enseignants-chercheurs, contraints de formuler année après année des demandes qui leur semblent légitimes et qui les mettent en situation de compétition involontaire avec leurs collègues.

Etienne Gustin a, de son côté, soulevé plusieurs points opérationnels : les séminaires de recherche sont encore calculés sur 12 semaines alors que les semestres ont été ramenés à 11 ;

si l'on comptabilisait la présence obligatoire des 17 enseignants-chercheurs aux 6 séances du séminaire doctoral, cela représente à lui seul 1 ETP supplémentaire. Il a également réitéré la demande du CA d'une étude d'impact préalable à toute décision.

Décision

Le vote est renvoyé au CA du 10 juin. Etienne Gustin est chargé de produire une étude d'impact globale intégrant l'ensemble des propositions formulées.

5) Jurys PFE

➤ Contexte et organisation

Les compositions de jurys ont été transmises très tardivement, ce qui a contraint à les présenter en séance. Le jury de **Bénédicte Grosjean** et **Axel Venacque**, encore incomplet, est exclu du vote et fera l'objet d'un vote électronique dès sa finalisation.

➤ Rappel réglementaire (article 34 du règlement des études)

Chaque jury de PFE doit comporter six à huit membres, répartis en cinq catégories réglementaires. Le quorum pour siéger valablement est de cinq membres présents. Les jurys sont au nombre maximum de cinq par école, et deux membres de chaque jury doivent être communs à un ou plusieurs autres jurys — règle permettant d'harmoniser les évaluations, très rarement mise en œuvre à l'ENSAPL. Il a été rappelé que des jurys comportant moins de cinq membres avaient été constatés lors du semestre précédent, ce qui constitue une irrégularité.

➤ Dysfonctionnements identifiés

Plusieurs problèmes récurrents ont été soulevés :

- **Invitations officielles** : les membres de jury sont sollicités pour bloquer des dates, mais l'invitation officielle formelle n'est pas toujours envoyée dans des délais raisonnables. Amandine Germain (service des études) est désignée comme responsable administrative de cette mission, mais n'est pas nécessairement informée de toutes les étapes que cela implique.
- **Transmission des rapports de PFE** : la date limite de dépôt est fixée au 5 juin. Des rapports papier sont restés sur des bureaux sans être transmis aux jurés lors du semestre précédent — situation à proscrire impérativement. Une fiche de renseignement demandant à chaque membre son mode de transmission préféré (numérique ou papier) a été introduite.
- **Rémunération des intervenants extérieurs** : les membres extérieurs aux jurys PFE bénéficient d'un forfait de 250 € par demi-journée, voté par le CA. En revanche, les contractuels de l'école ne peuvent pas être rémunérés pour leur participation aux jurys PFE — règle clarifiée par les services financiers — ce qui crée des situations inconfortables lorsqu'ils ont été sollicités en pensant être indemnisés.
- **Identification des intervenants extérieurs** : l'école ne dispose pas de liste actualisée des HDR d'autres écoles susceptibles d'être invités. Les enseignants non titulaires, qui n'ont pas les réseaux des titulaires, se retrouvent en difficulté pour constituer leurs jurys et doivent solliciter leurs collègues titulaires, alourdissant encore la charge de ces derniers.
- **Composition et vérification** : plusieurs erreurs ont été relevées en séance (orthographe de noms, mauvais classement de membres dans les catégories réglementaires). L'administration en charge de la validation des jurys doit pouvoir s'appuyer sur des documents types clairs et des procédures formalisées pour vérifier la conformité des

compositions sans avoir à réinventer les règles à chaque session. Trois tableaux et documents types ont été produits à cet effet.

➤ **Propositions et pistes d'amélioration**

- Élaboration d'un guide de procédure à destination du service des études, reprenant toutes les étapes de l'organisation des jurys PFE
- Constitution d'une liste de référence des HDR et personnalités extérieures pouvant être invitées
- Meilleure communication en amont sur les conditions de participation des contractuels
- Réflexion à mener au sein de la CVE sur l'organisation des jurys par pool tournant (cinq jurys maximum se croisant entre eux), afin d'harmoniser les évaluations conformément à la réglementation

Décision

Nombre de votants : 13

10 voix pour

0 voix contre

3 Abstentions

La composition des jurys est adoptée à la majorité.

Les compositions de jurys présentées (hors jury Grosjean/Venacque) sont approuvées. Le jury incomplet fera l'objet d'un vote électronique dès réception de la composition complète.

IV. Points abordés pour information

1) Point RH (Etienne Gustin, Hélène Marcoz 10')

a. Situation du plafond d'emploi

Au 30 avril, l'école atteignait son plafond d'emploi de 36,5 ETP. Une bonne nouvelle est intervenue en séance : le Ministère a annoncé un relèvement du plafond de 2 ETP supplémentaires en T3, le portant à 38,5 ETP, permettant d'absorber deux des trois recrutements prévus.

La Présidente a toutefois nuancé cette annonce : ce relèvement du plafond n'est pas accompagné des masses salariales correspondantes. L'école devra donc dégager en interne les marges nécessaires, estimées à environ 80 000 € brut chargés annuels pour deux postes de catégorie B.

b. Recrutements réalisés et en cours

Direction des études Le recrutement a abouti à la sélection de **Catherine RIBU**, ingénieure d'études venue du CNAM, dont le détachement est en cours de négociation avec son ministère d'origine. Une arrivée au 1er juillet est souhaitée pour permettre un tuilage et la préparation de la rentrée ; le 1er septembre est l'échéance la plus probable. Le Ministère de la Culture suit ce dossier comme une priorité. Il a été insisté sur la nécessité d'organiser un accueil soigné, avec une présentation des équipes et une hiérarchisation des sujets à traiter, notamment la préparation du dossier d'accréditation à deux ans.

Chargé de communication Poste pourvu à l'issue d'une procédure ouverte ayant généré plus d'une soixantaine de candidatures (publiée sur Choisir le service public et Indeed). Cinq candidats ont été auditionnés ; le jury a retenu à l'unanimité **Anthony GALERNEAU**, candidat interne, déjà en poste dans l'école. Le directeur a tenu à préciser explicitement que la procédure avait été pleinement ouverte et transparente, la mention de "candidature interne" pouvant prêter à confusion.

Gestionnaire de scolarité Recrutement en cours selon la même procédure. Une vingtaine de candidatures reçues ; les auditions de quatre à cinq candidats sont prévues la semaine suivante.

Responsable audiovisuel : Le départ du chargé de communication libère ce poste. Une fiche de poste est en cours de finalisation en vue d'une publication prochaine.

Responsable Erasmus (remplacement) : face à un congé maladie de longue durée, et à l'incitation de la tutelle, la fiche de poste est en cours de finalisation par Sylvie Prévost en lien avec le poste de gestionnaire carrière RH.

c. Audit des risques psychosociaux

Point notable présenté en fin de séance. Face à un climat interne dégradé de longue date, qualifié de "bruit de couloir récurrent", et dans une volonté d'objectiver la situation de manière professionnelle, l'école a décidé de lancer un audit externe des risques psychosociaux, concernant l'ensemble des personnels enseignants-chercheurs et administratifs (hors intervenants extérieurs).

Calendrier :

- Appel d'offres lancé le 7 mai
- Date limite de réponse des candidats : 25 mai
- Sélection du prestataire : début juin
- Réalisation de l'audit : au plus tard fin janvier 2027

Le cahier des charges a été élaboré à partir de celui publié récemment par l'ENSA de Belleville, adapté aux spécificités de l'école, sur conseil de Vincent Tiffoche, conseiller RH du Ministère de la Culture. Le marché est inférieur au seuil de 60 000 € HT. Sept entreprises avaient déjà retiré les dossiers au moment du CA. Le marché est consultable sur le site de l'école et sur la plateforme des marchés publics. Une communication plus large à destination de la communauté est prévue une fois le prestataire sélectionné.

Points renvoyés au CA du 10 juin

- Vote sur les décharges recherche, après étude d'impact
- Questions relatives au règlement des études (membres invités à transmettre leurs remarques avant le mardi suivant)
- Point CNESER / CNESERAAV

Fin de la séance
Hélène MARCOZ
Présidente